



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 décembre 2013 à 20 h 5, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-deux personnes assistent également à la séance.

R1312-317

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 5 par le maire Jonathan Lapierre.

R1312-318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité
 - 7.1.2 Adoption du calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 7.2 Finances



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

- 7.2.1 Frais d'émission d'obligations (6 057 000 \$) – Refinancement des règlements numéros 97-206, 253 (290), 2003-08, 250, 2005-12, 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2005-07, 2002-10, 2002-44, 2008-03, A-2007-01, 2004-10 et 2008-04
- 7.2.2 Nouvelle norme pour les paiements de transfert – Mesure d'appariement fiscal : « *Montant à pourvoir dans le futur* »
- 7.2.3 Appropriation de surplus – Foyer L'Harmonie – L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.3.1 Renouvellement du mandat de trois des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
- 7.4 Réglementation municipale
 - 7.4.1 Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014
 - 7.4.2 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$
- 8. Affaires diverses :
 - Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale
 - Avis de motion – Règlement d'emprunt pour palier temporairement au retrait de la compensation de TVQ par le gouvernement du Québec
 - Municipalisation et prise en charge du déneigement du chemin du Domaine – Village de Cap-aux-Meules
 - Appel d'offres n° 200 – Attribution de contrat – Acquisition d'un véhicule de service
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1312-319

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 19 novembre 2013.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

N1312-320

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1312-321

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 7 novembre au 27 novembre 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 152 921,86 \$.

N1312-322

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1312-323

Rapport sur la situation financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité. Celui-ci traite des états financiers de l'année 2012, des indications préliminaires pour l'année 2013 ainsi que des orientations générales pour 2014;

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le 13 novembre 2012.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du rapport annuel du maire sur la situation financière de la Municipalité ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ déposée séance tenante;

que ledit rapport soit publié dans le journal municipal.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

R1312-324

Adoption du calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 21 janvier 2013
Le mardi 11 février 2013
Le mardi 11 mars 2013
Le mardi 8 avril 2013
Le mardi 13 mai 2013
Le mardi 10 juin 2013
Le mardi 8 juillet 2013
Le mardi 19 août 2013
Le mardi 9 septembre 2013
Le mardi 14 octobre 2013
Le mardi 11 novembre 2013
Le mardi 9 décembre 2013

que les séances ordinaires se tiennent immédiatement après les séances du conseil d'agglomération lesquelles débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

N1312-325

Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal.

FINANCES

R1312-326

Frais d'émission d'obligations – Refinancement des règlements numéros 97-206, 253 (290), 2003-08, 250, 2005-12, 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2005-07, 2002-10, 2002-44, 2008-03, A-2007-01, 2004-10 et 2008-04

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements numéros 97-206, 253 (290), 2003-08, 250, 2005-12, 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2005-07, 2002-10, 2002-44, 2008-03, A-2007-01, 2004-10 et 2008-04;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par obligations soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et qu'à cette fin le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

R1312-327

Nouvelle norme pour les paiements de transfert – Mesure d'appariement fiscal : « Montant à pourvoir dans le futur »

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers 2013 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise la Direction des finances à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Retrait du conseiller Germain Leblanc – Déclaration d'intérêts

Le conseiller, Germain Leblanc, ne prend pas part aux délibérations et à la décision du conseil à l'égard du sujet qui suit afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts.

R1312-328

Appropriation de surplus – Foyer L'Harmonie – L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE Développement communautaire UnÎle inc. assume de façon transitoire la gestion du centre d'hébergement de L'Île-du-Havre-Aubert communément appelé « Foyer L'Harmonie »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par l'organisme gestionnaire pour assurer le maintien des opérations



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

de ce centre d'hébergement pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable faite par le comité consultatif local du village à l'égard de cette demande de contribution financière;

CONSIDÉRANT le surplus disponible cumulé pour le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu

d'autoriser le versement d'une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme de développement communautaire Unîle inc., à même le surplus cumulé de L'Île-du-Havre-Aubert, conformément à la recommandation de son comité consultatif local.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

R1312-329

Renouvellement du mandat de trois des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du règlement n° 2002-03, le conseil municipal doit procéder à la nomination de trois des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement dont le mandat est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces membres à poursuivre leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de renouveler le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité, pour une durée de deux ans :

- M. Gaston Bourque représentant du village de Fatima
- M. Jean-Luc Turbide représentant du village de Havre-aux-Maisons
- Mme Berthe Vigneau représentant du village de L'Île-du-Havre-Aubert



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

R1312-330

Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014

Le conseiller Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2014.

R1312-331

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau de la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$

Le conseiller Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau de la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$.

AFFAIRES DIVERSES

R1312-332

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale

Le conseiller Léon Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale.

R1312-333

Avis de motion – Règlement d'emprunt pour palier temporairement au retrait de la compensation de TVQ par le gouvernement du Québec

Le conseiller Jean-Mathieu Poirier donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour palier temporairement au retrait de la compensation de TVQ par le gouvernement du Québec.

R1312-334

Municipalisation et prise en charge du déneigement du chemin du Domaine – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 13 juin dernier, la résolution numéro R1306-177 autorisant l'acquisition du chemin du Domaine qui relie le chemin du Gros-Cap au chemin du Boisé dans le village de Cap-aux-Meules, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la Municipalité d'assumer le service de déneigement sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas répondu entièrement aux conditions spécifiées à la résolution du 13 juin, notamment la transmission des plans signés par un ingénieur;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise la Direction des services techniques et des réseaux publics à effectuer des opérations de déneigement sur le chemin du Domaine aussitôt que le promoteur aura rempli les formalités exigées à la Politique de municipalisation des rues privées;

que le conseil, après confirmation du respect des conditions exigées par la Municipalité au promoteur, entreprenne les démarches relatives à l'acquisition de ce chemin;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document concernant cette acquisition devant notaire.

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge du promoteur.

R1312-335

Appel d'offres n° 200 – Attribution de contrat – Acquisition d'un véhicule de service

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 2 décembre 2013 à un appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition ou la location d'un véhicule de service;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit les suivantes :

Soumissionnaire	Location véhicule 2013	Achat véhicule 2013	Location véhicule 2014	Achat véhicule 2014
Madeleine Automobiles	Non disponible	25 761 \$ plus taxes	Non disponible	Non disponible
Mercier Automobiles inc.	Non disponible	Non disponible	24 mois/ 700,55 \$ 36 mois/ 510,43 \$ 48 mois/ 448,97 \$	35 280,50 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil approuve la soumission de Madeleine Automobiles pour un camion 2013, au prix de 25 761,00 \$ plus les taxes applicables, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à effectuer l'achat de ce véhicule et à signer à cet effet tout document requis;

que le conseil approprié cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 2013-20.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-12-10

N° de résolution
ou annotation

N1312-336

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Comité de sauvegarde du phare – Demande à l'effet que le conseil renverse la démarche amorcée relativement à la cession du phare de Millerand;
- ❖ Projet d'alimentation en eau potable de Grande-Entrée – Coûts de la mise aux normes
- ❖ Liste des contrats de 25 000 \$ et plus – Questionne les dépenses allouées pour des services externes d'ingénierie étant donné que la Municipalité a à son emploi des ingénieurs.
- ❖ Projet de réfection de la mairie – Coûts – Impact fiscal

R1312-337

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Roger Chevarie, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 10.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier